



FFvolley

COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
PROCES-VERBAL N°3 DES 05 ET 06 FEVRIER 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Gauthier MOREUIL, Président

Olivier GARCIA (titulaire), Jean-Paul ALORO (titulaire), Philippe ANDRE (titulaire), Sylvain QUINQUIS (titulaire),
Georges MATIJASEVIC (suppléant), Jean AZEMA (suppléant), Arnaud JOSSERAND (suppléant)

Excusés :

Laure WEINSANTO (suppléante), Serge ELOI (titulaire), Alain GRIGUER (titulaire), Xavier KAPFER (titulaire),
Xavier ZIANI (suppléant)

Assistent :

Laurie FELIX (Responsable Juridique), Alicia RICHARD (Juriste)

Les 5 et 6 février 2020, la Commission des Agents Sportifs s'est réunie par voie électronique.

La Commission a délibéré et pris les décisions suivantes :

VALIDATION DES RESULTATS DE LA PREMIERE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

Messieurs CORBET Alexis et LEON Maxence, se sont présentés à la première épreuve de l'examen d'agent sportif du 18 novembre 2019 organisée par le CNOSF à la Maison des Examens d'Ile de France, 7 rue Ernest Renan, 94749 ARCUEIL.

La Commission Interfédérale des Agents Sportifs a transmis à la Commission le résultat de cette épreuve. La note de Monsieur CORBET Alexis est supérieure à 10/20, quant à celle de M. LEON Maxence elle est inférieure.

La note minimale étant fixée à 10/20, la Commission déclare :

- Monsieur CORBET Alexis admis à la première épreuve de l'examen d'agent sportif ;
- Monsieur LEON Maxence ajourné de la première épreuve de l'examen d'agent sportif.

ORGANISATION DE LA DEUXIEME EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

La Commission a fixé le programme de la seconde épreuve qui est publiée sur le site Internet de la FFvolley.

Conformément à l'article 14 du Règlement des Agents Sportifs de la FFvolley, la Commission décide d'organiser la seconde épreuve de l'examen d'agent sportif le vendredi 7 février 2020 à 14h30 au siège de la FFvolley. L'épreuve sera écrite et durera deux heures.

Un salarié de la FFvolley assurera la surveillance de l'épreuve.

Conformément au Règlement des Agents Sportifs, le candidat a été convoqué le 2 décembre 2019 (réception le 4 décembre 2019).

La Commission décide que le jury d'examen sera composé de MM. Gauthier MOREUIL, Jean-Paul ALORO et Olivier GARCIA.

Pour assurer la confidentialité du sujet de l'épreuve, la Commission décide que le jury d'examen sera seul chargé de rédiger le sujet comprenant au moins 10 questions ouvertes et 10 questions sous forme de QCM, et qu'il ne sera pas communiqué aux autres membres de la Commission.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

